

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CANTON DE DOURDAN  
ARRONDISSEMENT D'ETAMPES

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024  
ID : 091-219106622-20240206-DELIB02\_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLECONIN

Séance du 06 février 2024

N°02/2024

\*\*\*\*\*

<u>Nombre de membres</u>	<u>Date de la convocation</u>	<u>Date d'affichage</u>
	02 février 2024	02 février 2024

Présents 9  
Votants 13  
Absents  
Exclus

L'an deux mille vingt quatre, le six février, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.  
**Etaient présents** : Sarah INES, Marie-Odile SOUVETON, Frédéric REGNIER, Gérald RANELY, Aurélie MORIZE, Patricia LE COZ, Edwige COTOT, Serge LASCAR  
**Etaient absents excusés** : Marie-Paule BERGER-CHAILLER donne pouvoir à Aurélie MORIZE, Claire FIALETOUX donne pouvoir à Marie-Odile SOUVETON, Romain LE BOEDEC donne pouvoir à Edwige COTOT, Emmanuel SAGOT donne pouvoir à Jean-Marc FOUCHER  
**Secrétaire de séance** : Serge LASCAR

**APPROBATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)**

VU le Code du Patrimoine, notamment les articles L 621-30 et L621-31,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code de l'Environnement,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°17/2023 du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2023 approuvant le projet de création de Périmètres Délimités des Abords,  
VU l'arrêté du Maire en date du 15 septembre 2023 prescrivant l'enquête publique unique sur les projets de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et sur la création de périmètres délimités des abords,  
VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,  
VU le rapport annexé,  
**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par le Commissaire enquêteur sur les périmètres délimités des abords  
**CONSIDERANT** que les nouveaux périmètres proposés sont plus adaptés à la situation de la commune que le rayon de protection actuel de 500 mètres autour des monuments historiques,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les périmètres délimités des abords tel qu'ils sont annexés à la présente,  
**DIT** qu'à la réception de l'arrêté préfectoral portant création des Périmètres Délimités des Abords, ce dernier sera annexé au plan local d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique,  
**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention légale dans un journal diffusé dans le département et habilité à publier les annonces légales,  
**DIT** que la présente délibération et les pièces qui y sont jointes seront transmises au préfet.

Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024  
ID : 091-219106622-20240206-DELIB02\_2024-DE



Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

